

# DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT (RNCP40692) délivré par le ministère de la santé et de la prévention

## Parcours complet et parcours partiel

Date d'enregistrement : 01 septembre 2025

### Présentation

- La formation d'Aide-soignant en parcours partiel permet à des personnes titulaires de diplômes et titres référencés par le législateur, ou issues d'un parcours VAE, d'être dispensées de certains modules de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant. Le nombre de places attribuées aux candidats relevant de ce type de dispense est soumis à un quota annuel. La formation des élèvesse déroule à l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) de Bagatelle et les élèves intègrent la promotion des 30 élèves AS en formation initiale.
- Pour les détenteurs de diplômes ou titres référencés par la loi, dispensés de certains modules : L'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'état d'aide-soignant, fait mention des dispenses suivantes :

### Public et Prérequis

- Suite à un parcours VAE et après décision du jury : Le parcours de formation partielle vient compléter les unités de compétences manquantes, non validées par le jury à l'issue du parcours VAE.
- Afin de favoriser la réussite des apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation, ces derniers peuvent bénéficier au maximum de 35 heures d'accompagnement pédagogique individuel supplémentaires aux 35 heures déjà existantes et obligatoires.

DISPENSÉ\* mais évalué

Equivalences de compétence et allègement de formation pour l'accès au diplôme AS												
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant DEAS	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4		BLOC 5		STAGES
	Accompagnement et soins de la personne dans les actes de la vie quotidienne et sociale 168h		Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration 204h			Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants 91h		Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention 35h		Travail en équipe pluridisciplinaire et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et gestion des risques 100h		
	Module1	Module2	Module3	Module4	Module5	Module6	Module7	Module8	Module9	Module10		
Parcours Complet 1540 h (770 + 770) Cours : 693 h AFI : 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	147h	21h	77h	182h	35h		70h	21h	35h	35h	70h	3 x 5 semaines 1 x 7 semaines 770h
BAC PRO ASP 2011 750 h (375 + 375) Cours : 284 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	Dispensés		77h	182h	35h	Dispensés		Dispensés		Dispensés		2 x 5 semaines 350h
BAC PRO ASP 2022 721 h (361 + 360) Cours : 269 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	Dispensés		56h	182h	21h	Dispensés		Dispensés		Dispensés		2 x 5 semaines 350h
BAC PRO SAPAT 2011 et 2022 1036 h (518 + 490) Cours : 458 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	Dispensés		77h	182h	35h	Dispensés		35h	35h	70h		2 x 7 semaines 490h
Diplôme d'Etat d'Ambulancier 2006 1206 h (603 + 603) Cours : 497 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	147h	21h	35h	168h	Dispensés		21h	21h	21h	14h	49h	2 x 5 semaines 1 x 7 semaines 595h
Diplôme d'Etat d'Ambulancier 2022 973 h (487 + 490) Cours : 350 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	126h	14h	Dispensés	147h	Dispensés		21h	21h	7h	Dispensés	14h	2 x 5 semaines 1 x 4 semaines 490h
Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social - DEAES 1500 h (750 + 750) Cours : 476 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	98h	14h	77h	161h	35h	Dispensés	Dispensés	21h	35h	Dispensés	35h	1 x 5 semaines 1 x 7 semaines 420h
Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) 2021 : 910 h (450 + 460) Cours : 378 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	98h	14h	63h	161h	Dispensés	Dispensés	21h	21h	Dispensés	Dispensés	Dispensés	1 x 5 semaines 1 x 7 semaines 420h
Titre professionnel Assistant De Vie aux Familles - TP AVAF - 1197 (602 + 595) Cours : 490 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	98h	Dispensés mais évalués	77h	182h	Dispensés mais évalués	Dispensés mais évalués	21h	35h	28h	49h		2 x 5 semaines 1 x 7 semaines 595h
Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale - 1189 (595 + 595) Cours : 476 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	147h	Dispensés mais évalués	21h	161h	35h	21h	21h	35h	Dispensés	35h		2 x 5 semaines 1 x 7 semaines 595h
Titre professionnel Agent de service soutien social - TP ASSS : 1282 h (641 + 641) Cours : 525 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	98h	14h	77h	182h	35h	35h	21h	Dispensés	14h	49h		2 x 5 semaines 1 x 7 semaines 595h
Diplôme d'Assistant de Puériculture (DEAP) ancien référentiel 2006 : 609h (305 + 245) Cours : 262 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	84h	14h	28h	70h	Dispensés	Dispensés	21h	Dispensés	Dispensés	Dispensés	35h	1 ou 2 périodes de stage soit 7 semaines au total 245h
Diplôme d'Assistant de Puériculture (DEAP) Nouveau référentiel 2023 : 504h (252 + 245) Cours : 247 h AFI : 35 h + 35 h SP1 : 7 h TPG : 35 h	70h	7h	14h	56h	Dispensés	Dispensés	Dispensés	Dispensés	Dispensés	Dispensés	Dispensés	1 ou 2 périodes de stage soit 7 semaines au total 245h

10 MODULES  
5 BLOCS

- BLOC 1** : accompagnement et soins de la personne dans les actes de la vie quotidienne et sociale.
- BLOC 2** : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- BLOC 3** : information et accompagnement des personnes de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- M1** : l'accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne et sociale.
- M2** : repérage et prévention des situations à risque.
- M3** : évaluation de l'état clinique d'une personne.
- M4** : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
- M5** : l'accompagnement de la personne aidée (ergonomie).
- M6** : relation et communication avec les personnes et leur entourage.

- BLOC 4** : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- BLOC 5** : travail en équipe pluridisciplinaire et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et gestion des risques.
- M7** : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
- M8** : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
- M9** : traitement des informations.
- M10** : travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité gestion des risques.

### Modalités d'inscription

Dans le processus de sélection, le dossier de candidature est étudié puis, s'il est retenu, le candidat passe un entretien devant un jury qui vise à évaluer son parcours, son projet, sa motivation, **conformément aux arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021**. La fiche d'inscription des parcours partiels de type passerelle et VAE est téléchargeable sur notre site internet : [www.mspb.com/formation](http://www.mspb.com/formation)

Les candidats admis à l'issue de cet entretien pourront entrer en formation sous condition de financement des modules de formation qu'ils devront suivre. Si, par défaut de financement de la formation vous ne pouvez pas vous inscrire en formation, vous serez présumé(e) avoir renoncé à votre admission. Toutefois, vous pourrez bénéficier d'un report de formation pour la rentrée suivante.

À ce titre, vous nous adresserez en temps réglementaire une lettre de demande de report et un justificatif d'absence de prise en charge financière.